

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION**  
**FILMFEST PLATFORM**

**1. OBJET**

Film Fest Platform est une plateforme qui permet la mise en relation entre des Festivals et des producteurs, distributeurs, réalisateurs ou plus généralement Ayants-droit sur des films de court-métrage. Au travers de la Plateforme les Ayants-droit peuvent notamment inscrire des courts-métrages à des festivals, alors que les Festivals peuvent eux organiser leur processus d'appel à candidatures. Les Services de la Plateforme sont détaillés ci-après à l'article 4.

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles les Utilisateurs peuvent faire usage de la Plateforme.

Il est entendu que toute inscription à la Plateforme entraîne l'acceptation pleine et entière des présentes CGV-CGU.

Les présentes CGV-CGU peuvent être enregistrées et imprimées par toute personne visitant la Plateforme.

**2. EDITEUR DU SITE**

Conformément à l'article 6III 1b) de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004, modifiée par la loi n°2006-64 du 23 janvier 2006, les mentions relatives à l'identification de l'éditeur de Film Fest Platform sont les suivantes : **L'Agence du court métrage**, association pour la promotion et la diffusion des films de courts métrages, dont le siège est situé 77 rue des Cévennes, 75015, Paris, représentée par sa déléguée générale : Amélie Chatellier

Numéro de téléphone: 01 44 69 26 60

Directeur de la Publication : Philippe Pilard

Hébergeur du site :

Amazon Web Services, Inc.

P.O. Box 81226

Seattle, WA 98108-1226

<http://aws.amazon.com>

**3. DEFINITIONS**

Dans les présentes CGV-CGU, les termes et expressions dont la première lettre apparaît en majuscule ont, qu'ils soient au singulier ou au pluriel et sauf précisions contraires, la signification qui leur est donnée ci-dessous :

« **Association** » désigne l'Agence du court métrage dont les coordonnées sont disponibles à l'article 2 ci-dessus

« **Ayant-droit** » désigne tout producteur, réalisateur, distributeur ou plus généralement tout ayant-droit d'un Film ayant souscrit aux Services de la Plateforme

« **CGU-CGV** » désigne les présentes Conditions générales d'utilisation et de vente

« **Espace personnel** » désigne l'interface fourni par la Plateforme aux Utilisateurs

« **Festival** » désigne tout festival de films de courts métrages ayant souscrit un abonnement aux Services de la Plateforme

« **Fiche Film** » désigne le formulaire de renseignement rempli par les Ayants-droit dans leur Espace personnel et envoyé aux Festival en cas de candidature

« **Film** » désigne tout film de court-métrage mis en ligne sur la Plateforme par un Ayant-droit  
« **Identifiants** » désigne le nom et le mot de passe attribué à chaque Utilisateur lors de son inscription sur la Plateforme

« **Parties** » désigne collectivement l'Association, les Ayants-droit et les Festivals.

« **Plateforme** » désigne le site Film Fest Platform

« **Service** » désigne toutes les prestations fournies par le Plateforme aux Utilisateurs, telles que décrites à l'article 4 des présentes

« **Services Tiers** » désigne tout site, service ou plus généralement toute entité distincte de la Plateforme et de l'Association et notamment les services et/ou sites des Ayants-droits et Festivals

« **Utilisateurs** » désigne collectivement les Ayants-droit et les Festivals

#### **4. DESCRIPTION DU SERVICE**

La Plateforme est un service qui se propose de faire l'interface entre les Ayants-droit d'un Film et des Festivals de films, l'étendue de ce Service est détaillée ci-après et les modalités d'utilisation de la Plateforme par les Ayants-droit et Festivals sont détaillées respectivement aux articles 6 et 7 des présentes CGU-CGV.

Il est entendu que l'accès à la Plateforme est subordonné à la création d'un compte par l'Utilisateur, qu'il s'agisse d'un Ayant-droit ou d'un Festival, dans les conditions prévues à l'article 5 des présentes.

##### **4.1. Service à destination des Ayants-droit :**

Les Ayants-droit bénéficient via la Plateforme des services, outils et fonctionnalités suivantes :

- la création de fiche de renseignements à leur propos et de fiche de renseignements à propos de leur(s) Film(s). Les fiches pouvant comporter notamment des informations textuelles (synopsis, casting, caractéristiques techniques...) ou visuelles (photos, croquis, photogrammes...)
- la mise en ligne de Films au format numérique (.mp4, .mpg, .mpeg, .vob, .avi, .m4v, .wmv, .mkv)
- la consultation des profils des Festivals présents sur le site et des conditions d'inscription de Film(s) à ces Festivals
- l'inscription en ligne de Films à des Festivals de leur choix (à condition que le film corresponde aux conditions de sélection du festival).
- un email de contact pour communiquer avec les Festivals

##### **4.2. Service à destination des Festivals :**

Les Festivals bénéficient via la Plateforme des services, outils et fonctionnalités suivantes :

- un système de gestion des appels à candidature
- un outil de suivi en temps réel des inscriptions de Films correspondants aux critères fixés par le Festival
- le visionnage en streaming et le téléchargement des Films inscrits depuis leur Espace personnel
- un accès personnalisé pour tous les sélectionneurs avec des outils de notation et de commentaires sur les Films inscrits au Festival
- un accès direct aux données des Films inscrits au Festival et aux contacts des Ayants-droit ayant inscrit lesdits Films
- un outil d'export des données disponibles sur la Plateforme
- un système de statuts et un outil d'emailing collectif pour communiquer avec les Ayants-droit

### **4.3. Engagements de l'Association**

A l'égard des Services ci-dessus énoncés, l'Association est soumise à une obligation de moyens envers les Utilisateurs. Et s'engage dans ces conditions à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à assurer le fonctionnement des Services dans les meilleures conditions notamment de débit utile et de permanence des Services.

Cependant, en raison de la nature même de l'Internet, les Utilisateurs admettent que l'Association ne saurait garantir :

- un fonctionnement des Services 24 H sur 24 et 7 jours sur 7 ;
- un fonctionnement optimal des Services avec l'ensemble des configurations informatiques existantes ou futures.

Par ailleurs, afin d'assurer un service de qualité, l'Association se réserve des périodes qui bien que limitées le plus possible en nombre comme en durée, sont susceptibles d'entraîner une coupure d'accès à la Plateforme et aux Services pour des activités de maintenance, de réactualisation ou des interventions techniques. Les indisponibilités de la Plateforme ou des Services qui en résulteraient ne pourront en aucun cas être considérées comme un manquement de l'Association à ses obligations.

Enfin, le rôle de l'Association se limitant à la fourniture de l'accès à la Plateforme et aux Services ainsi que dans la mise en relation entre les Ayants-droit et les Festivals, il est expressément compris par les Utilisateurs que l'Association ne prend aucune part dans les éventuels accords engagés entre les Utilisateurs et toutes personnes ou Services Tiers avec lesquels ils auront été mis en contact au travers de la Plateforme. L'Association n'engage de fait en aucune manière sa responsabilité concernant la bonne exécution de ces accords.

L'Association ne fournit aucune autre garantie que celles stipulées dans les présentes CGU-CGV.

## **5. OUVERTURE DE COMPTE**

### **5.1. Conditions communes aux Utilisateurs**

L'Utilisateur peut être une personne morale ou physique. Il doit en tout état de cause avoir la capacité juridique afin de procéder à l'ouverture d'un compte. Ainsi, tout Utilisateur mineur reconnaît avoir obtenu une autorisation parentale aux fins de création d'un compte sur la Plateforme.

L'Association se réserve le droit de refuser ou d'invalider a posteriori l'acceptation de toute création de compte lorsque les informations fournies par l'Utilisateur s'avèrent incomplètes, erronées, mensongères ou fantaisistes. L'Association pourra également solliciter auprès de l'Utilisateur tout document écrit justifiant de sa situation.

### **5.2. Inscription des Ayants-droit**

L'inscription des Ayants-droit sur la Plateforme est libre et gratuite, sous réserve de l'acceptation des présentes CGV-CGU.

Les Ayants-droit remplissent au préalable le formulaire de création de compte accessible depuis la page d'accueil de la Plateforme, en veillant à fournir toutes les informations requises à savoir :

- Pour les personnes physiques :
  - Nom et Prénom

- Date de naissance
  - Téléphone
  - Adresse email
- Pour les personnes morales :
- les informations relatives à la personne physique en charge du compte comme énoncées ci-dessus
  - Dénomination sociale
  - Adresse postale

### **5.3. Inscription des Festivals**

Afin de souscrire au Service de la Plateforme un Festival doit effectuer une demande d'ouverture de Compte via le formulaire disponible sur la page d'accueil de la Plateforme.

Au cours du processus d'inscription le Festival devra remplir le formulaire de contact disponible en ligne sur la page d'accueil de la Plateforme et, dans l'intérêt de garantir aux Ayants-droit les meilleures pratiques professionnelles possibles, tout nouveau Festival prendra connaissance et s'engagera à respecter la Charte de qualité pour la diffusion du court métrage en festivals et autres manifestations.

L'inscription des Festivals est soumise au paiement d'une cotisation annuelle dont le montant et les modalités de paiement figurent à l'article 8.2 des présentes CGU-CGV.

### **5.4. Récupération des Identifiants**

Après réception par l'Association du formulaire de création de compte de la part de l'Ayant droit ou acceptation par l'Association de la demande de création de compte du Festival, l'Utilisateur se voit communiquer par courrier électronique un identifiant et un mot de passe personnels et confidentiels, l'Utilisateur s'engageant à ne pas les communiquer à des tiers. L'Association ne saurait être tenue responsable de tous dommages directs ou indirects subis par l'Utilisateur ou par les tiers, résultant d'un accès frauduleux au compte de l'Utilisateur à la suite d'une divulgation des Identifiants.

En cas de perte de ses Identifiants, l'Utilisateur pourra en demander la réinitialisation par l'Association, auquel cas ils lui seront envoyés par courrier électronique à l'adresse indiquée dans son formulaire de création de compte.

## **6. UTILISATION DE LA PLATEFORME PAR LES AYANTS DROITS**

L'utilisation de la Plateforme par les Ayants-droit et notamment la création d'un espace personnel, de Fiches Film et l'accès aux informations sur les Festivals adhérents à la Plateforme, est gratuite. Seule l'inscription d'un Film à un Festival peut être sujette à un paiement dont les modalités sont détaillées à l'article 8.

### **6.1. Espace personnel**

L'Ayant-droit pourra personnaliser son profil et notamment toutes les informations relatives à son activité (producteur, distributeur, réalisateur...) et notamment les informations permettant de le contacter (téléphone, email, adresse postale...).

L'ensemble de ces éléments, à l'exception de ceux relatifs à son identité telle qu'elle est spécifiée dans son formulaire de création de compte, peut être modifié par l'Ayant-droit à tous moments.

L'Ayant-droit comprend que l'ensemble des données qu'il met en ligne sur son espace personnel deviendra accessible aux Festivals pour lesquels il aura soumis la candidature d'un Film.

### **6.2. Création d'une Fiche Film sur la Plateforme**

L'Ayant-droit peut créer sur la Plateforme des Fiches Film rassemblant toutes les informations relatives au(x) Film(s) que l'Ayant-droit souhaite promouvoir via la Plateforme et notamment :

- les caractéristiques techniques,
- le générique,
- les photos,
- les dialogues,
- les biographies des acteurs, réalisateurs, techniciens...
- le fichier vidéo du Film

L'ensemble de ces éléments peut être modifié ou complété par l'Ayant-droit à tous moments.

Une Fiche Film est considérée comme complétée lorsque tous les champs indiqués obligatoires ont été renseignés et que le fichier vidéo du Film a été mis en ligne par l'Ayant-droit dans le respect des caractéristiques techniques indiquées sur la Plateforme. Le statut de la Fiche apparaît distinctement dans l'Espace personnel.

L'Ayant-droit admet que la mise en ligne du Film impose la transcription du Film dans un format compatible avec le lecteur utilisé par la Plateforme et en ce sens autorise la Plateforme à y procéder et lui cède les droits correspondants dans les conditions prévues à l'article 6.6 des présentes.

Afin de garantir à l'Ayant-droit que la transcription du Film permet le rendu le plus fidèle possible au Film original la Plateforme met en place un processus de validation du fichier vidéo final du Film par l'Ayant-droit.

Si, aux vues du Film à l'issue de la transcription, l'Ayant-droit ne se satisfait pas de la qualité du fichier vidéo et notamment en cas d'altération conséquente de la qualité du son et/ou de l'image du Film, l'Ayant-droit pourra contacter le service technique – dont les coordonnées sont énoncées à l'article 14 des présentes – afin d'y remédier au mieux, dans les limites des spécificités techniques inhérentes à la Plateforme.

### **6.3. Inscription d'un Film à un Festival**

L'Ayant-droit sélectionne les Festivals auxquels il souhaite que son/ses Film(s) soi(en)t inscrit(s), sous réserve d'une part que le Film corresponde aux critères techniques et artistiques du Festival et d'autre part que la période d'inscription au Festival concerné soit ouverte.

Il est compris que l'inscription d'un Film à un Festival est limitée à une seule inscription par Film et par édition d'un Festival, dans le respect du règlement dudit Festival.

Afin de soumettre un Film à un Festival l'Ayant-droit peut envoyer au Festival la Fiche Film correspondante dûment complétée via la Plateforme. L'Ayant-droit, avant de valider l'inscription d'un Film à un Festival, atteste par signature qu'il a pris connaissance du règlement du Festival et en accepte toutes les conditions. Il comprend notamment que les Festivals pourront lui demander de fournir des documents supplémentaires à l'appui de sa candidature et notamment une copie physique

des Films, qu'il s'engage à leur fournir à défaut de quoi la candidature ne saurait être considérée valide par le Festival.

Aussi deux possibilités sont à distinguer :

- Le règlement du Festival admet que la candidature au Festival se fasse intégralement via la Plateforme sur réception de la Fiche Film et du fichier vidéo du Film : l'envoi du fichier vidéo du Film pouvant être soumis à un paiement par crédit comme prévu à l'article 8 des présentes
- Le règlement du Festival requiert une copie physique du Film, notamment sous forme de DVD, afin de valider la candidature, auquel cas la soumission en ligne et le transfert de la Fiche Film au Festival est gratuite, l'envoi de la copie physique du Film étant à la charge de l'Ayant-droit

#### **6.4. Suivi des candidatures des Films**

L'Ayant-droit peut consulter à tout moment sur son Espace personnel l'état de l'avancement des inscriptions de ses Films auprès des Festivals et leur éventuelle sélection pour l'édition d'un Festival. Le cas échéant le Festival communiquera à l'Ayant-droit toute information nécessaire et pourra lui demander toute information complémentaire qu'il jugerait utile.

Il est compris par l'Ayant-droit que la mise à jour de l'avancement des inscriptions relève de la seule responsabilité des Festivals et que l'Association ne saurait être tenue responsable de l'inexactitude de ces informations.

#### **6.5. Statut des Films et contenus mis en ligne**

Il est au préalable admis par les Ayants-droit, que tous les contenus qu'ils mettent en ligne et étant relatif à un Film pour l'exploitation duquel l'Association a été mandatée peuvent être utilisés par l'Association dans le cadre de son mandat.

Les fichiers vidéo des Films mis en ligne par les Ayants-droits sur la Plateforme via les Fiches Film sont disponibles uniquement pour les Festivals et les comités de sélection des Festivals pour lesquels le Film a été inscrit. Les Ayants-droit comprennent que les éléments transmis aux Festivals concernés demeurent à la disposition de ces Festivals à compter de la candidature.

Un Festival peut soit visionner le Film en streaming directement sur la Plateforme ou peut télécharger le fichier pour le visionner « hors ligne ». Il est entendu que ces fichiers vidéo ne sont utilisés que dans le cadre de la présélection des Films par les Festivals.

Les fichiers vidéos téléchargés sont stockés sur les serveurs de l'Association ou sur tout serveur du choix de l'Association pour une durée de 2 (deux) ans. A l'échéance de ce délai les fichiers vidéo du Film seront supprimés des serveurs, à charge pour l'Ayant-droit de mettre en ligne à nouveau un fichier vidéo du Film s'il souhaite le promouvoir de nouveau via la Plateforme. La suppression du fichier vidéo n'entraîne en aucun cas la suppression de la Fiche Film, laquelle reste disponible dans l'Espace Personnel de l'Ayant-droit.

Il est compris par les Ayants-droit que la Plateforme ne constitue pas un espace de sauvegarde de contenus et que l'Association ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des dommages directs et indirects subis par les Ayants-droits et/ou par les tiers du fait de la perte, de l'altération et de la destruction des contenus des Ayants-droits.

A l'exception des adaptations des Films nécessaires inhérentes à des contraintes techniques dans le cadre de la transmission des Films aux Festivals, la Plateforme ne procède à aucune modification ou altération des Films et plus généralement des documents mis en ligne par l'Ayant-droit et transmet aux Festivals ces éléments tels qu'ils sont communiqués par l'Ayant-droit dans la Fiche Film.

Néanmoins la Plateforme a le droit discrétionnaire de refuser, de suspendre ou d'interrompre sans préavis la diffusion des Films et plus généralement des documents présents dans la Fiche Film dans les cas suivants :

- en cas de non-respect des dispositions des présentes CGU-CGV
- en cas d'injonction par des pouvoirs publics
- si un tiers s'estimant lésé lui en fait la demande
- en cas de force majeure

Le fait pour l'Association de suspendre ou d'interrompre la diffusion sur la Plateforme de tout ou partie des contenus d'un Ayant-droit, dans les cas visés ci-dessus ne pourra être considéré comme une inexécution de ses obligations au titre des présentes, et ne pourra ouvrir droit au versement d'aucun dommages et intérêts au profit de l'Ayant-droit.

#### **6.6. Cession de droits et garanties**

L'Ayant-droit, qui déclare détenir sur le(s) Film(s) les droits nécessaires pour le faire, concède à titre non exclusif à l'Association, pour toute la durée de son inscription à la Plateforme :

- le droit d'adaptation aux contraintes techniques de la Plateforme et des Festivals pour lesquels le Film est soumis, de représentation et communication des Films auprès des Festivals concernés par tous moyens sur Internet, et en particulier par voie de téléchargement et de visionnage en ligne. L'Ayant-droit accepte à ce titre que l'Association puisse procéder à la modification des caractéristiques techniques du fichier vidéo du Film dans le respect de l'intégrité de l'œuvre;
- le droit de reproduction, d'enregistrement et de stockage des fichiers vidéos des Films sur tous serveurs d'hébergement, visant à leur diffusion aux Festivals concernés au travers du réseau Internet.

L'Ayant-droit est seul responsable des contenus qu'il enregistre et diffuse par l'intermédiaire de la Plateforme.

Il comprend que sont expressément prohibés tous les contenus contrevenant aux lois et réglementations en vigueur, de portée nationale, communautaire et internationale ou portant atteinte aux droits de propriétés intellectuelles et/ou aux droits des tiers, et d'une manière générale, tous les contenus contraires aux bonnes mœurs et aux règles d'Ordre Public.

L'Ayant-droit s'engage par ailleurs à s'abstenir de :

- tenter d'induire en erreur les tiers en usurpant le nom, la dénomination sociale ou les codes d'accès d'autrui ;
- saisir, télécharger et plus généralement transmettre tout contenu comprenant des virus informatiques ou tout autre code, dossier ou programme conçus pour interrompre, détruire, limiter ou nuire d'une quelconque manière à la fonctionnalité de tout logiciel, ordinateur, serveur, réseau ou outil de télécommunication.

L'Ayant-droit s'engage à garantir et indemniser l'Association de tous frais et préjudices directs et

indirects, ainsi que de toutes condamnations que pourrait subir l'Association du fait d'une action engagée par les tiers à son encontre résultant des contenus et notamment des scénarios et Films qu'il aura diffusés par l'intermédiaire de la Plateforme.

Les présentes garanties ne sont pas limitatives et doivent être comprises comme rappel, complément ou précision des dispositions de l'article 15 – Responsabilité.

## **7. UTILISATION DE LA PLATEFORME PAR LES FESTIVALS**

L'utilisation de la Plateforme par les Festivals et notamment la création d'un Espace personnel et l'accès aux outils d'appel à candidature et de sélections de Films est subordonné au paiement par les Festivals d'une cotisation annuelle telle que prévue à l'article 8.2 des présentes CGU-CGV.

### **7.1. Espace personnel**

Les Festivals possèdent une interface dédiée leur permettant d'utiliser des outils de gestion de leur appel à candidature puis d'avoir accès aux données relatives aux Ayants-droits, aux Films inscrits pour leur Festival par les Ayants-droit et de pouvoir obtenir les fichiers vidéos des Films inscrits pour leur Festival.

L'Espace personnel des Festivals est accessible soit en tant qu'administrateur, soit en tant que non-administrateur.

Les personnes bénéficiant d'un accès administrateur sont en charge de la gestion de l'Espace personnel du Festival et peuvent notamment gérer les appels à candidature et la communication avec les Ayants-droit. Les administrateurs peuvent, afin de faciliter le travail de sélection des Films créer des accès personnalisés pour des non-administrateurs et en particulier pour l'ensemble du comité de sélection et ce sans limite de nombre.

Les non-administrateurs ne peuvent faire usage de l'Espace personnel du Festival que dans les limites fixées par l'administrateur qui leur ont conféré l'accès à l'Espace personnel.

### **7.2. Accès aux candidatures**

Les Festivals, en fonction des dispositions de leur règlement, peuvent recevoir deux types de candidatures :

- Des candidatures complètes comprenant la Fiche Film et le fichier vidéo du Film
- Des pré-candidatures, comprenant la seule Fiche Film et étant validée à réception d'une copie physique du Film

Tous les Films inscrits à un Festival possèdent une Fiche Film accessible pour toute personne possédant un accès à l'Espace personnel du Festival.

Dans le cadre de candidatures complètes les fichiers vidéos des Films inscrits au Festival sont mis à disposition de deux manières :

- En streaming grâce à un lecteur vidéo permettant le visionnage des Films inscrits directement via la Plateforme
- En téléchargement, pour un visionnage « hors ligne » des Films inscrits



Les Festivals pourront consulter et faire usage des éléments transmis dans le cadre d'une candidature à compter de ladite candidature. Néanmoins, pour des raisons techniques la Plateforme ne garantit pas la disponibilité des fichiers vidéos des Films en ligne, la durée de stockage d'un Film sur la plateforme étant limitée à 2 ans à compter de sa mise en ligne. Par ailleurs, la Plateforme ne saurait garantir la disponibilité des informations relatives à un Ayant-droit ou disponible sur une Fiche Film, un Ayant-droit pouvant résilier son abonnement ou supprimer une Fiche Film dès lors qu'aucune candidature n'est engagée.

### **7.3. Sélection des Films**

Lors du visionnage des Films par toute personne ayant un accès à l'Espace personnel, cette personne peut inscrire des notes et commentaires sur les Films, afin de procéder à la sélection des Films pour une édition du Festival. Ces notes et commentaires sont accessibles à tout autre personne ayant un accès à l'Espace personnel du Festival.

Afin d'établir la sélection définitive d'une édition, un administrateur doit sélectionner dans l'Espace personnel du Festival l'ensemble des Films retenu pour l'édition, et ce toutes sections confondues.

Une fois la sélection définitive d'une édition établie, le Festival s'engage à informer l'ensemble des Ayants-droit ayant inscrits un film de la sélection ou du rejet du Film dans les plus bref délais. A cet effet, le Festival doit mettre en ligne sur la Plateforme la programmation de son édition. Cette opération doit être prise en charge par une personne bénéficiant d'un accès administrateur à l'Espace personnel du Festival.

### **7.4. Communication avec les Ayants-droit**

Dès réception de la candidature d'un Film les Festivals ont accès aux coordonnées de l'Ayant-droit telles que mentionnées dans la Fiche Film, ayant soumis le Film avec qui il peut dès lors communiquer.

Par ailleurs, il peut via son Espace personnel communiquer de manière groupée avec les Ayants-droit ayant soumis un Film dans le cadre de l'appel à candidature du Festival.

### **7.5. Garanties**

En premier lieu, les Festival s'engagent à respecter dans tous leurs échanges avec les Ayants-droits la Charte de qualité pour la diffusion du court-métrage en festivals et autres manifestations, laquelle est comprise comme une annexe des présentes CGV-CGU.

Sauf accord spécifique écrit de l'Association, les Festivals comprennent que l'utilisation des Fiches Film et des fichiers vidéo des Films est strictement limitée au visionnage dans le cadre de l'élaboration de la sélection du Festival et qu'en aucun cas, ils ne pourront les exploiter à d'autres fins sauf à obtenir l'accord de l'Ayant-droit sur ladite exploitation. Les Festivals garantissent que les contenus qui leur sont fournis qu'ils s'agissent des éléments contenus dans les Fiches Film ou les fichiers vidéo des Film ne seront en aucun cas transmis à des tiers ou diffusés en présence de tiers. Par ailleurs les Festivals s'engagent à utiliser les informations de contact des Ayants-droit dans le cadre des activités du Festival uniquement.

Les Festivals s'engagent à garantir et indemniser l'Association de tous frais et préjudices directs et indirects, ainsi que de toutes condamnations que pourrait subir l'Association du fait d'une action engagée par les tiers et plus particulièrement par un Ayant-droit à son encontre résultant d'une

utilisation non-autorisée des contenus et notamment des informations et Films disponibles sur la Plateforme.

Les présentes garanties ne sont pas limitatives et doivent être comprises comme rappel, complément ou précisions des dispositions de l'article 15 – Responsabilité.

## **8. TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT**

### **8.1. Achat de Crédits par les Ayants-droit**

Lors de l'inscription d'un Film à un Festival, un paiement sous forme de crédit peut être demandé à l'Ayant-droit. Ce paiement rémunère la mise à disposition du film au Festival, le cas échéant où le Festival ne sollicite pas un envoi matériel du Film à l'Ayant-droit.

Le cas échéant lors de la validation de l'inscription du Film au Festival le crédit correspondant sera débité du compte de l'Ayant-droit.

La recharge du compte de l'Ayant-droit en crédits se fait en ligne directement sur la Plateforme en se rendant sur l'onglet « Mon Compte » et une facture acquittée est mise à disposition sur le compte de l'Ayant-droit pour tout paiement effectué.

Le prix unitaire ou par lots des crédits est affiché sur la Plateforme lors de l'achat ou sur la grille tarifaire de la Plateforme, étant compris que l'Association se réserve la faculté de modifier à tout moment les prix des crédits, notamment dans le cadre d'offres promotionnelles et ponctuelles.

Tous les paiements relatifs à l'achat de crédit sont à effectuer par carte bancaire (visa ou mastercard), depuis la plateforme sécurisée de la banque Crédit Mutuel

Conformément aux dispositions légales l'Ayant-droit dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de chaque achat d'un ou plusieurs crédit(s) non utilisés dans ce délai pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Le cas échéant il devra contacter le service client dont les coordonnées sont disponibles à l'article 14.

Il est par ailleurs entendu que les crédits achetés n'ont pas de limites de validité, et qu'ils pourront être utilisés à tout moment. Toutefois, en cas de fermeture du Site, les crédits non utilisés seront réputés avoir atteint leur date de péremption, et aucun remboursement ne saurait alors être réclamé.

### **8.2. Paiement des droits de souscriptions par les Festivals**

Après acceptation de sa demande d'ouverture de compte par l'Association ou la prolongation de son abonnement, le Festival reçoit la facture de la Plateforme mentionnant le coût annuel de la souscription à la Plateforme et les informations relatives au paiement.

Le Festival est alors tenu d'effectuer le règlement de la facture par chèque à l'ordre indiqué sur la facture ou par virement en faisant usage du relevé d'identité bancaire fourni à cet effet.

Le prix de l'abonnement annuel est fixé par la grille tarifaire de la Plateforme, étant compris que l'Association se réserve la faculté de modifier à tout moment le prix de l'abonnement, notamment dans le cadre d'offres promotionnelles et ponctuelles.

Il est d'ores et déjà établi que les Festivals membres de Carrefour des Festivals et Festivals Connexion bénéficient d'un tarif préférentiel. Par ailleurs, dans des circonstances exceptionnelles et sur demande expresse et motivée du Festival lors de sa demande d'ouverture de compte, l'Association se réserve le droit de proposer un tarif préférentiel à un Festival.

L'Association se réserve la faculté de modifier le prix de l'abonnement à tout moment, le nouveau tarif étant applicable au Festival lors de l'éventuel renouvellement de son abonnement. En cas de modification du prix de l'abonnement l'Association s'engage à en informer les Festivals dans les meilleurs délais afin que ceux-ci puissent déterminer de leur future réinscription.

## **9. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES**

### **9.1. Configuration optimale**

La Plateforme et les Services qu'elle propose sont accessibles avec la/les configuration(s) techniques énoncées ci-dessous :

Ordinateur Mac ou Pc avec les navigateurs Chrome, Firefox, IE 10 et supérieur. Les versions de ces navigateurs doivent être récentes (moins de 2 ans).

Avant d'accéder à la Plateforme, l'Utilisateur doit vérifier, sous sa seule responsabilité, que son matériel informatique dispose de la configuration technique minimale mentionnée ci-dessus.

Les Utilisateurs sont informés que toute modification de leur configuration logicielle et matérielle pourra entraîner une dégradation ou une impossibilité de l'usage du Service. De même, il est compris par les Utilisateurs que la Plateforme est susceptible de subir des modifications et/ou des mises à jour pouvant modifier la configuration nécessaire à son accès de manière optimale. L'Association ne saurait être tenue responsable de l'incapacité pour les Utilisateurs ne possédant plus la configuration requise nécessaire pour accéder à la Plateforme.

L'Association ne saurait en aucun cas être tenue responsable d'un quelconque dommage subi par l'Utilisateur si ce dommage est dû à une incompatibilité technique des équipements de l'Utilisateur avec la Plateforme.

Les Abonnés doivent disposer des compétences, des matériels et des logiciels requis pour l'utilisation d'Internet. Ils reconnaissent que les caractéristiques et les contraintes d'Internet ne permettent pas de garantir la disponibilité, la sécurité et l'intégrité des transmissions de données sur Internet. L'Association ne garantit pas que la Plateforme fonctionnera sans interruption et sans dysfonctionnement. L'exploitation de la Plateforme pourra être interrompue pour cause de maintenance, de mise à jour ou d'amélioration technique, ou pour en faire évoluer le contenu et/ou la présentation.

L'Association ne garantit pas aux Utilisateurs que l'utilisation de la Plateforme réponde à leurs exigences, ni que l'utilisation de la Plateforme puisse être à tout moment ininterrompue, rapide, sécurisée ou exempte d'erreurs.

La responsabilité de l'Association ne pourra être recherchée au titre du dysfonctionnement, d'une impossibilité d'accès ou de mauvaises conditions de fonctionnement de la Plateforme imputable à un équipement non adapté, à des perturbations liées au fournisseur d'accès des Utilisateurs, à

l'encombrement du réseau Internet et/ou pour toute autre raison liée à un fait extérieur l'Association. L'Association ne sera en aucun cas responsable des dommages indirects et notamment la perte des données (y compris les copies) subies ou enregistrement que les Utilisateurs auraient pu effectuer. L'Association se réserve le droit de modifier ou de faire évoluer à tout moment la Plateforme. Ces modifications entreront en vigueur dès leur mise en ligne.

## **9.2. Format des fichiers vidéo des Films**

Les Fichiers vidéo générés par la Plateforme pour être mis à disposition des Festivals sont encodés au format MP4 avec une définition d'image de 720p. Il convient aux Festivals de s'équiper du matériel et des logiciels nécessaires au stockage et à la lecture de ce format de fichiers.

L'Association ne saurait en aucun cas être tenue responsable d'un quelconque dommage subi par l'Utilisateur si ce dommage est dû à une incompatibilité technique des équipements de l'Utilisateur avec les fichiers vidéo.

## **10. INFORMATIQUE ET LIBERTES**

L'Association s'engage à respecter les données personnelles transmises par les Utilisateurs et se conforme strictement aux lois en vigueur sur la protection de la vie privée et des libertés individuelles. L'Association traite de façon confidentielle toute information fournie par un Utilisateur dans le cadre de son inscription et dans l'utilisation de son compte.

L'ensemble de ces données personnelles est réservé au seul usage de l'Association dans le cadre des activités de la Plateforme, cependant l'Utilisateur est informé que ces informations peuvent être communiquées par l'Association en application d'une obligation légale ou réglementaire ou d'une décision d'une autorité administrative, judiciaire ou réglementaire.

En application de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés le site hébergeant la Plateforme a été déclaré à la Commission Nationale de L'Informatique et des Libertés sous le numéro de récépissé 1872413 v 0.

Conformément à l'article 34 de la loi n78-17 susmentionnée, l'Utilisateur peut à tout moment accéder aux données personnelles le concernant et peut procéder ou faire procéder à leur rectification, leur clarification, leur mise à jour ou leur suppression par lettre simple adressée à l'adresse mentionnée à l'article 14 des présentes en précisant dans le courrier ou l'email ses nom(s), prénom(s), date et lieu de naissance, adresses postales et électroniques.

## **11. COOKIES**

Afin de proposer une Plateforme performante il peut être fait usage de « cookies » lors de la navigation sur la Plateforme. Les Utilisateurs admettent l'implantation d'un "cookie" dans leurs ordinateurs, destiné à enregistrer des informations relatives à la navigation sur le site, en vue de faciliter la navigation sur le site en mémorisant certains paramètres propres à chaque Utilisateur.

Il est rappelé aux Utilisateurs que les cookies sont des données qui ne contiennent aucune information personnelle et ne seront en aucun cas utilisés par l'Association à des fins commerciales.

Les Utilisateurs reconnaissent être avisés que leur navigateurs leur permettent de s'opposer à l'enregistrement de « cookies » ou d'en choisir les modalités et qu'ils peuvent paramétrer leur

ordinateurs en fonction en suivant par exemple les indications disponibles sur le site de la CNIL : <http://www.cnil.fr/vos-droits/vos-traces/les-cookies/conseils-aux-internautes/>

Les Utilisateurs comprennent cependant qu'une telle manipulation pourrait empêcher ou limiter l'exécution de certaines fonctionnalités de la Plateforme.

## **12. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Tous les contenus et plus généralement tous les éléments (et notamment mais non limitativement dénominations, noms commerciaux, marques, images de toutes sortes, logos, etc ...) accessibles dans le cadre du Service demeurent la propriété exclusive de leur titulaires respectifs, et sont protégés individuellement, le cas échéant, par la législation sur les droits d'auteur et les conventions internationales en vigueur.

L'Association est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle couvrant les Services et la Plateforme. Aussi, toute reproduction totale ou partielle, toute modification et/ou utilisation de tout ou partie du contenu de la Plateforme (et notamment marques, noms commerciaux, images, sons, graphiques) pour quelque motif et sur quelque support que ce soit, sans accord préalable écrit de l'Association est strictement interdite.

## **13. DUREE SUPPRESSION ET RESILIATION DE COMPTE**

### **13.1. Comptes Ayants-droit**

L'inscription d'un Ayant-droit au Service proposé par la Plateforme est conclue pour une durée indéterminée.

L'Ayant-droit pourra à tout moment demander la clôture de son compte par courrier postal adressé à l'Association selon les coordonnées disponibles à l'article 14 des présentes.

L'Ayant-droit comprend néanmoins que la suppression de son compte ne pourra être prise en compte dès lors qu'un au moins de ses Films est soumis pour au moins un Festival. Le cas échéant la suppression du compte aura lieu après que le ou les Festivals ai(en)t finalisé leur programmation et si le Film a été sélectionné par un Festival uniquement dans un délai de 30 (trente) jours après la tenue dudit Festival, l'Ayant-droit s'engageant cependant à faire suite à sa candidature et à présenter son Film lors du Festival l'ayant retenu et ce en toute bonne foi et dans le respect du règlement du Festival.

### **13.2. Comptes Festival**

L'inscription d'un Festival à la Plateforme est réalisée par la souscription à un abonnement annuel.

Si au cours de son abonnement un Festival souhaite résilier son compte sur la Plateforme il peut en faire la demande par courrier postal adressé à l'Association selon les coordonnées disponibles à l'article 14 des présentes.

Il est toutefois entendu que le paiement effectué pour l'année en cours reste définitivement acquis à l'Association et ne saurait en aucun cas être remboursé.

### **13.3. Comptes Utilisateurs**

L'Association se réserve le droit de supprimer le compte d'un Utilisateur en cas de :

- insolvabilité
- agissements contrevenants aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle, et plus généralement à la législation applicable en vigueur
- manquement de l'Utilisateur à l'une quelconque des obligations qui lui incombent en vertu des présentes CGU-CGV

## **14. SERVICE CLIENTELE ET SUPPORT TECHNIQUE**

Pour toute information, complément d'information, réclamation, l'Association met à disposition un service clientèle dont les coordonnées postales et téléphoniques sont les suivantes :

- Adresse : L'Agence du court métrage, 77 rue des Cévennes 75015 Paris
- Email : [regISTRATION@FILMFESTPLATFORM.COM](mailto:regISTRATION@FILMFESTPLATFORM.COM)
- Téléphone : +33 (1) 44 69 26 60
- 

Pour toutes difficultés techniques liées à l'utilisation de la Plateforme les Utilisateurs peuvent bénéficier de l'appui d'un service technique dont les coordonnées sont les suivantes :

- Email : [regISTRATION@FILMFESTPLATFORM.COM](mailto:regISTRATION@FILMFESTPLATFORM.COM)
- Téléphone : +33 (1) 44 69 26 60

## **15. RESPONSABILITE DE LA PLATEFORME**

### **15.1. Qualité d'hébergeur**

Les Utilisateurs comprennent qu'ils sont seuls responsables des contenus mis en ligne sur la Plateforme. La Plateforme est, elle, responsable du respect des obligations inhérentes au régime d'hébergeur de données.

En aucun cas, la Plateforme, ses employés et ses dirigeants ou agents ne pourront être tenus responsable pour (i) un préjudice direct, indirect, moral ou matériel résultant de toute atteinte au droit de tiers relatifs aux contenus mis en ligne par les Utilisateurs, (ii) des dommages relatifs à tout droit de propriété, (iii) résultant de toute interruption de connexion à la Plateforme ou résultant de toute erreur, retard, vol, défection, suppression ou ajout, de tout problème technique lié à une mise à jour ou non de la Plateforme.

La Plateforme inclut éventuellement des liens vers des sites ou Services Tiers mais n'est pas responsable de l'information, des produits, des services, des techniques et des fonctionnalités proposés par les Services Tiers. La Plateforme ne propose pas de garanties aux Utilisateurs pour leur utilisation des Services Tiers, qui se fait à leurs risques et périls.

Par ailleurs, la Plateforme, est simple hébergeur de contenu et n'est tenu à aucune obligation générale ou spéciale de surveillance des contenus mis en ligne par les Utilisateurs. La Plateforme ne sélectionne pas, n'acquiert pas, ne distribue pas, ne licencie pas, ne prévisualise pas et n'approuve pas le contenu mis en ligne par les Utilisateurs et ne peut garantir la légalité et la provenance des contenus et de leur mise en ligne. Les Utilisateurs sont seuls responsables des contenus mis en ligne ainsi que de tout document ou information qu'ils transmettent à d'autres Utilisateurs et doivent s'assurer que les

contenus et leur mise en ligne respectent toutes les lois en vigueur et n'enfreignent pas les droits de tiers.

Les seules obligations inhérentes à la qualité d'hébergeur de la Plateforme concernent (i) la mise en place d'une procédure de retrait de contenus litigieux telle que prévue à l'article 15.2 des présentes, (ii) la conservation de vos données de connexion, par ailleurs couvertes par le secret professionnel et traitées dans le respect des dispositions légales en matière de données personnelles et (iii) le retrait dans les 48h de tout contenu manifestement illicite, dès lors que la Plateforme en aura eu effectivement connaissance par le biais d'une notification respectant la directive 2000/31/CE du 8 juin 2000 et l'article 6 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004.

Les Utilisateurs déclarent, garantissent et s'engagent à ce qui suit: (i) être propriétaire des contenus qu'ils mettent en ligne sur la Plateforme ou en avoir autrement le droit (ii) à ce que la publication des contenus mis en ligne ne viole aucune loi en vigueur, y compris, mais sans toutefois que cela soit limitatif, des lois concernant le droit au respect de la propriété intellectuelle, le droit à l'image, les droits d'auteur, le droit de la consommation, le droit des contrats ou tous autres droits de toute personne ou entité. Les Utilisateurs s'engagent en ce sens à prendre en charge toutes les redevances, droits d'auteur et autres sommes dues envers toute personne ou entité en raison de tout contenu mis en ligne sur la Plateforme, (iii) les contenus mis en ligne sur la Plateforme ne créent pas de risque pour la santé et la sécurité des Utilisateurs ou pour la sécurité nationale, (iv) les contenus mis en ligne ne font pas la promotion de produits illégaux tel que les drogues, les produits volés, les produits de propagande.

De manière générale les Utilisateurs comprennent que sont expressément prohibés tous les contenus contrevenant aux lois et réglementations en vigueur, de portée nationale, communautaire et internationale ou portant atteinte aux droits de propriétés intellectuelles et/ou aux droits des tiers, et d'une manière générale, tous les contenus contraires aux bonnes moeurs et aux règles d'Ordre Public.

Les Utilisateurs acceptent d'indemniser et de dégager de toute responsabilité l'Association, ses filiales et affiliés ainsi que leurs responsables, agents, partenaires et employés respectifs en cas de perte, responsabilité, revendication ou demande (y compris des frais d'avocats), subis par l'Association et émanant de tout tiers en raison de leur utilisation de la Plateforme en violation des présentes CGV-CGU, et/ou de l'inexactitude des déclarations et garanties émises dans le cadre des présentes et/ou de tout contenu mis en ligne par eux.

### **15.2. Procédure de retrait des contenus**

En accord avec les dispositions légales applicables, la Plateforme s'engage à retirer tout contenu mis en ligne de façon illicite dans un délai raisonnable, et met à la disposition des propriétaires de droits la procédure de retrait suivante :

Toute personne s'estimant lésée doit :

- apporter la preuve de la propriété de ses droits ou de ceux de son mandant, si le contenu litigieux est protégé par un droit de propriété intellectuel ou un droit de la personnalité ;
- Le cas échéant un mandat du propriétaire des droits ;
- identifier précisément le contenu litigieux ;
- communiquer son identité ses coordonnées complètes ;

en envoyant une notification par courrier à l'adresse suivante : L'Agence du court métrage, 77 rue des Cévennes 75015 Paris

Il est entendu qu'une telle notification doit comporter, conformément à l'article 6.1.5 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique :

- la date de la notification ;
- si le notifiant est une personne physique : ses nom, prénoms, profession, domicile, nationalité, date et lieu de naissance ;
- si le requérant est une personne morale : sa forme, sa dénomination, son siège social et la personnes ou l'organe qui la représente légalement ;
- les noms et domicile du destinataire ou, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination et son siège social ;
- la description des faits litigieux et leur localisation précise ;
- les motifs pour lesquels le contenu doit être retiré, comprenant la mention des dispositions légales et des justifications de faits ;
- la copie de la correspondance adressée à l'auteur ou à l'éditeur des informations ou activités litigieuses demandant leur interruption, leur retrait ou leur modification, ou la justification de ce que l'auteur ou l'éditeur n'a pu être contacté ;
- la preuve de la propriété de ses droits ou de ceux de son mandant, si le contenu litigieux est protégé par un droit de propriété intellectuelle ou un droit de la personnalité.
- Le cas échéant un mandat du propriétaire des droits ;

La Plateforme se réserve le droit de ne pas donner suite aux demandes de retraits incomplètes ou infondées.

## **16. FORCE MAJEURE**

Il est entendu qu'en aucun cas la responsabilité des Parties ne pourra être recherchée si l'exécution de leurs obligations est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, du fait de l'autre Partie ou d'un tiers ou de causes extérieures telles que les conflits sociaux, l'intervention des autorités civiles ou militaires, les catastrophes naturelles, les incendies, les dégâts des eaux, le mauvais fonctionnement ou l'interruption du réseau des télécommunications.

Plus particulièrement il est compris par les Utilisateurs que l'Association ne saurait être tenue responsable de tout dysfonctionnement ou de toute interruption dans la mise à disposition du Service liés à ou résultant d'un cas de force majeure ni de tout dommage pouvant résulter de dysfonctionnements et interruptions.

Il est cependant entendu que la Partie empêchée devra faire tout ce qui est en son pouvoir pour limiter la durée et les effets du cas fortuit, de la force majeure ou de la cause extérieure.

## **17. INTEGRALITE**

Les présentes CGV-CGU représentent l'intégralité de l'engagement des Parties, sous réserve toutefois des modifications ultérieures apportées par l'Association dans les limites de l'article 18 ci-dessous.

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions prévues dans les CGV-CGU serait déclarée invalide ou inopposable en raison d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite. L'Association se réservant la possibilité de la remplacer dans une nouvelle rédaction des CGV-CGU par la disposition valide ayant la portée la plus proche. Il est entendu en tout état de cause que les autres dispositions demeureront applicables sans changement.



### **18. TRADUCTION**

Les présentes CGV-CGU sont rédigées en français, le cas échéant, toute traduction des présentes CGV-CGU ne sont proposées que par courtoisie vis à vis des Utilisateurs. Pour tout litige pouvant survenir du fait de l'exécution des présentes la version française prévaudrait.

### **19. MODIFICATION DES CGV-CGU**

L'Association se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes CGV-CGU sous réserve d'en informer les Utilisateurs. Ces modifications seront immédiatement applicables dès leur mise à disposition aux Utilisateurs.

Pour toute modification, l'Association informera les Utilisateurs de la modification des CGV-CGU sur la page d'accueil de la Plateforme, par message, par e-mail, ou tout autre moyen plus adapté. Les CGV-CGU sont également disponibles en pied-de-page sous la mention « Conditions Générales de Vente et d'Utilisation ».

Si les Utilisateurs continuent d'utiliser la Plateforme après modification des CGV-CGU, ils acceptent soit explicitement soit tacitement les modifications des CGU-CGV. Si les Utilisateurs sont en désaccord avec les CGV-CGU, ils doivent cesser d'utiliser la Plateforme immédiatement et peut procéder s'ils le souhaitent à la résiliation de leur compte en application de l'article 13 des présentes.

### **20. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCES**

En cas de litiges entre les Parties, attribution de juridiction est faite aux Tribunaux compétents de Paris, lieu d'exécution de la présente convention, la loi applicable étant la loi française.

## ANNEXE

# Charte de qualité pour la diffusion du court métrage en festivals et autres manifestations

### Avant-propos

Laboratoire de recherche et de développement, espace fondamental de création et d'expérimentation, le court métrage est reconnu comme une forme cinématographique à part entière.

Les festivals, lieux de prédilection de diffusion du court métrage, restent un espace essentiel de rencontres avec le public.

Quatre organisations professionnelles - l'Agence du court métrage, le Syndicat des producteurs indépendants, Carrefour des festivals et la Société des réalisateurs de films - se sont associées dans une démarche collective inédite afin d'élaborer et promouvoir une charte de qualité pour une bonne politique de diffusion des courts métrages en festivals et autres manifestations.

### Préambule

Un festival, dans son travail de programmation, doit s'efforcer de se faire l'écho de la richesse et de la diversité de la création dans son ensemble.

Un film court s'inscrit dans une durée de moins de 60 minutes.

(Décret du 28 mai 1964 portant définition des films de long et court métrage, article 1 : "Sont considérés comme (...) films de court métrage les films qui pour un format de 35 mm ont une longueur inférieure à 1 600 mètres.")

### 1) Respect de l'intégrité de l'œuvre

Toute structure organisatrice de manifestation doit s'assurer du respect du support de diffusion et du format de projection de l'œuvre.

### 2) Assurance des copies

Toute structure organisatrice de manifestation doit assurer en son nom personnel les copies lors de leur transport, de leur magasinage et de leur projection. Sauf cas particulier, le tarif minimal de référence retenu pour la valeur de la copie est le "tarif laboratoire".

### 3) Transport des copies

*Pour les copies argentiques (35mm, 16mm...)*

Le coût de transport aller et retour des copies est à la charge de la manifestation (par un transporteur agréé).

*Pour les copies numériques et vidéos (DCP, Béta, DVD...)*

Le coût de transport aller est à la charge de l'ayant droit et le retour à la charge de la manifestation.

Toute structure organisatrice de manifestation se doit de respecter les délais convenus d'enlèvement et de retour des copies

### 4) Droit de location / Indemnisation des copies

Toute structure organisatrice de manifestation doit s'acquitter auprès de l'ayant droit d'un droit de location au titre de la concession du droit de représentation publique de l'œuvre. L'ayant droit peut cependant se réserver la possibilité d'une autorisation de diffusion à titre gracieux.

**5) Information de l'ayant droit**

Toute structure organisatrice de manifestation doit informer par écrit le producteur et le réalisateur de la sélection ou de la non sélection du film inscrit. Pour les films retenus, il est important de signifier au producteur et au réalisateur l'ensemble des modalités pratiques de diffusion (lieux et horaires de projection...)

**6) Accréditations des équipes**

Toute structure organisatrice de manifestation doit garantir l'accréditation gratuite des producteurs et des réalisateurs et doit faciliter celle des autres membres des équipes techniques et artistiques des films retenus.

**7) Accueil des équipes**

Toute structure organisatrice de manifestation doit organiser la venue des représentants des films sélectionnés et faciliter les rencontres avec les professionnels et le public (point d'accueil, débats, animations...)

**8) Règlement de la manifestation**

Toute structure organisatrice de manifestation doit publier un règlement détaillant les modalités de déroulement de la manifestation. Il est notamment important de préciser explicitement le mode de sélection des œuvres et les modalités de prise en charge des copies et des équipes.

**9) Supports de sélection**

Toute structure organisatrice de manifestation doit demander l'autorisation expresse de l'ayant droit de l'œuvre lorsqu'elle souhaite alimenter un centre de ressources et de documentation avec les DVD ou tous autres supports soumis à sélection. En aucun cas ces supports de sélection ne pourront faire l'objet de séances publiques, commerciales ou non commerciales, ou de copies, sans l'autorisation expresse de l'ayant droit.

**10) Exclusivité**

Toute structure organisatrice de manifestation s'engage à ne pas exiger l'exclusivité de la diffusion du film retenu.

**11) Frais d'inscription**

Toute structure organisatrice de manifestation s'engage à ne pas demander de frais d'inscription pour les films soumis à sélection.